

N'hésitez pas à nous contacter

L'UDAF 92 est là

Pour répondre à vos questions

Pour vous aider à protéger vos proches

Pour obtenir un soutien technique concret

UDAF 92
ISTF



10bis Avenue du Général Leclerc
92210 SAINT-CLOUD

Et/ou

1 Rue de l'Égalité
92220 BAGNEUX

**Accueil téléphonique
du lundi au jeudi de
9h00 à 12h00**



01.84.19.11.90
istf@udaf92.fr

Accueil individuel sur rendez-vous



**Service d'Information
et Soutien aux
Tuteurs familiaux**

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

DES QUESTIONS

Qu'est-ce qu'une mesure de tutelle, de curatelle ?

Comment devenir tuteur de mon père ?

Je viens d'être nommé curateur, quelles sont mes responsabilités ?



DES RÉPONSES

L'UDAF 92 met ses compétences, gratuitement, au service des personnes et propose :

- **une information objective sur :**
 - la législation,
 - les droits de la personne protégée,
 - les droits et les devoirs du tuteur familial...
- **une aide technique pour :**
 - la rédaction des requêtes,
 - l'établissement de l'inventaire,
 - la reddition des comptes...
- **une écoute pour :**
 - vous aider en cas de difficulté dans l'exercice de la mesure de protection

La loi rappelle que la protection est un « devoir des Familles » et privilégie le recours aux proches pour exercer cette mission.

Elle reconnaît le droit à l'information et au soutien à la fonction de tuteur familial.